

Membres en exercice : 15	
Présents :	8
Votants :	10
Procuration :	2
Abstention :	0
Exprimés :	10
Pour :	10
Contre :	0

L'an deux mil vingt quatre, le vendredi dix-sept mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune d'ALTILLAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ALTILLAC, sous la présidence de Monsieur Denis PINSAC, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 13 mai 2024

Date d'affichage de la convocation : 17 mai 2024

**Présents** : André ALRIVIE, Michèle LAQUIEZE, Alain LEGROS, Karine MARROUFIN, Eliane NISSOU, Denis PINSAC, Sébastien SOULIE, Régine VERT.

Procuration de Philippe MAZEYRIE donnée à André ALRIVIE

Procuration de Nathalie LESTRADE donnée à Michèle LAQUIEZE

**Secrétaire de séance** : André ALRIVIE

**26.2024**

**Objet : Association des Parents d'Elèves, vote de la subvention 2024.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la création de l'APE (Association des Parents d'Elèves) d'Altillac en date du 15 mars 2024,

Vu la demande présentée et les documents fournis,

Considérant l'utilité de cette association,

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la demande de subvention au titre de l'année 2024 faite par l'Association de Parents d'Elèves,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité, d'octroyer la subvention à l'Association de Parents d'Elèves d'Altillac d'un montant de 1500.00 Euros pour l'année 2024.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre les signatures, pour expédition conforme certifié exécutoire

Compte tenu de la publication le 27 mai 2024

et de la transmission en Préfecture.

Altillac, le 17 mai 2024.

Le Maire,

Denis PINSAC.

